

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-010**  
**RÈGLEMENT RGCA08-10-0007-2**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA05-10-0006-010 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant le traitement des plaintes reçues en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

RGCA08-10-0007-2 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 10 avril 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate